



Comité départemental de l'Action Sociale de la CORREZE du 28 mars 2011

NON A LA DISPARITION PROGRAMMEE DE LA DELEGATION

Profitant de la généralisation de CHORUS, le Secrétariat Général du Ministère entreprend une véritable déstructuration des délégations départementales de l'Action Sociale, tant au regard de leurs missions, que de leurs moyens notamment humains :

- création de plates-formes régionales gérées par un chef de support nommé par le Secrétariat Général,
- transfert de missions et tâches des délégations vers cette plate-forme (ex : régies, gestion des conventions dans la restauration collective...),
- inscriptions en ligne pour les colonies de vacances...

Une majorité de délégués se retrouveront seuls dans leur délégation, ce qui remet en cause la continuité du service.

L'Action Sociale représente un ensemble de missions pour aider, entourer et améliorer la vie des actifs, des enfants et des retraités. Devant la dégradation permanente des conditions de travail, l'Action Sociale est le seul rempart restant aux agents qui leur permet de moins mal vivre leur quotidien.

Le rôle de l'Action Sociale est primordial et sa proximité indispensable. Elle gère au quotidien :

- aides et prêts sociaux,
- restauration,
- colonies de vacances, sorties locales, journées retraités, arbres de Noël, solidarité envers les agents en difficulté,
- médecine de prévention

Les organisations syndicales Solidaires, CGT, FO et Cfdt condamnent unanimement cette « réorganisation-destruction » du réseau des délégations départementales et apportent leur soutien plein et entier au personnel des délégations.

Ensemble, elles dénoncent la mise en place de projets élaborés par l'Administration dans le seul but d'économiser des emplois et de réduire les prestations.

Elles considèrent que le dialogue social est, une nouvelle fois, bafoué.

Face à tant de mépris vis à vis des personnels des délégations et des agents bénéficiaires de l'Action Sociale, nous ne pouvons cautionner cette prétention qui consiste à limiter l'Action Sociale départementale à un simple guichet.

Ce projet est INACCEPTABLE, c'est pourquoi nous exigeons son abandon pur et simple, et ne participerons pas à ce CDAS.